

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 16 mai 2020 à 8hrs 31.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin
Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. M Dany Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

094-05-2020

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

4.2 - Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement d'emprunt No 78-2020 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 344 913.50\$

4.3 - Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement d'emprunt No 79-2020 décrétant une dépense de 270 904.10 \$ et un emprunt de 150 000.00 \$ pour la vidange des boues des étangs No 01 et No 02 de sa station d'épuration des eaux usées, y incluant le soutirage, la déshydratation, le transport et la disposition des boues

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

095-05-2020

4.1 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

Titre du projet: **Projet No 2018524 / Réfection de la voirie 10e rue Est**

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse Saint-Martin a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse Saint-Martin désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse Saint-Martin s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse Saint-Martin choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré)
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Morin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Martin autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

096-05-2020

4.2 - Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement d'emprunt No 78-2020 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 344 913.50\$

Le conseiller Robert Lessard, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le règlement intitulé "Règlement d'emprunt No 78-2020

décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 344 913.50\$ et que cedit projet de règlement No 78-2020 es déposé en même temps que le présent avis de motion.

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

097-05-2020

4.3 - Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement d'emprunt No 79-2020 décrétant une dépense de 270 904.10 \$ et un emprunt de 150 000.00 \$ pour la vidange des boues des étangs No 01 et No 02 de sa station d'épuration des eaux usées, y incluant le soutirage, la déshydratation, le transport et la disposition des boues

Le conseiller André Roy, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le règlement intitulé "Règlement d'emprunt No 79-2020 décrétant une dépense de 270 904.10 \$ et un emprunt de 150 000.00 \$

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

098-05-2020

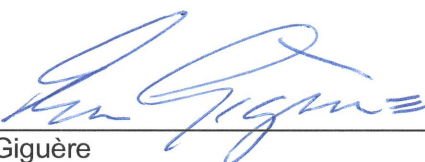
7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Guy Morin, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.


ADOPTÉE

Fermeture à 09 hrs 48

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Éric Giguère
Maire



Dany Poulin
Directeur général & secrétaire-trésorier